

Commission électorale des élections étudiants 2019/2020

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DU 13/05/2020

1. Approbation du pv de la réunion du 04 mai
2. Approbation définitive des résultats
3. Recommandations
4. Divers

COMPOSITION DE LA COMMISSION ÉLECTORALE

Membres étudiant-es :

Ilias Karavidas (effectif)	ilias.karavidas@student.uclouvain.be
Limor Aharon (effective)	limor.aharon@student.uclouvain.be
Célestine Moreau (effective)	celestine.moreau@student.uclouvain.be
Maxime Butera (effectif)	maxime.butera@student.uclouvain.be
Eléonore Haddioui (suppléante)	eleonore.haddioui@student.uclouvain.be

Membres de l'UCLouvain désigné-es par le Vice-recteur :

Willems Geoffrey	geoffrey.willems@uclouvain.be
Edouard Cuvelier	edouard.cuvelier@uclouvain.be
Suppléant·e : Auriane Lamine	auriane.Lamine@uclouvain.be

Représentant le vice-recteur :

Florence Vanderstichelen, présidente	florence.vanderstichelen@uclouvain.be
--------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------

Représentant l'administration de la vie étudiante :

Nicolas Gilson	nicolas.gilson@uclouvain.be
Suppléante : Véronique Eeckhoudt	veronique.eeckhoudt@uclouvain.be

Permanent·es de l'AGL en soutien à la commission :

Frédérique Marsin	fredmarsin@aglouvain.be
Donatienne van den Abeele	dvandenabeele@aglouvain.be

COMPTE-RENDU DU 13/05/2020

Présent·es : Edouard Cuvelier, Florence Vanderstichelen, Véronique Eeckhoudt, Limor Aharon, Célestine Moreau, Eléonore Haddioui et Ilias Karavidas.

Excusé·es : Nicolas Gilson, Maxime Butera et Geoffrey Willems.

Invité·es : Frédérique Marsin et Donatienne Van den Abeele.

Commission électorale des élections étudiants 2019/2020

1. Approbation du pv de la réunion du 04 mai

Moyennant la modification par “est de 21,54%” de “est fixé à...”, le pv est approuvé et doit être publié sur le site de l’AGL.

2. Approbation définitive des résultats

La commission électorale approuve de manière définitive les résultats des élections étudiantes 2019-2020. La commission acte qu’il n’y a eu aucun recours, aucune plainte. Seules deux modifications des résultats provisoires ont été faites par la commission pour mettre en conformité la composition du conseil de faculté LOCI et le conseil de site de Woluwé.

Les permanentes vérifient que, pour chaque conseil, le taux de participation soit indiqué dans les résultats.

Moyennant ces corrections, les résultats sont transmis par courrier à la Déléguée du Gouvernement, aux secrétariats facultaires, aux Présidents ou Présidentes de Conseils de faculté, à la Présidence sortante du Conseil AGL, au Coordinateur ou à la Coordinatrice de la CGEI, aux Doyens ou Doyennes et le cas échéant aux responsables des Conseils de site.

3. Recommandations

Les modifications ci-dessous doivent être effectuées dans les recommandations, telles que proposées par les permanentes.

Concernant l’organisation des élections,

- Recommandation n°1 au sujet de l’UBE : ajouter “prendre contact avec l’UBE dès la désignation des membres de la commission” ;
- Recommandation n°2 au sujet d’un GT élections étudiantes :
 - Ajouter “cette recommandation est laissée à titre de mémoire”;
 - Ajouter “cette recommandation traite d’un GT du CASE”.
- Recommandation n°3 au sujet du double PV : ajouter “cette pratique est intéressante mais suscite plusieurs questionnements et devra être reposée à la commission électorale”.
- Nouvelle recommandation sur le soutien aux élections facultaires : “Comment soutenir la participation/élections/représentation/candidatures aux élections facultaires ?”, c’est-à-dire “comment impliquer plus les conseils de faculté ?”.

Commission électorale des élections étudiants 2019/2020

Concernant le règlement électoral (questions d'ordre général),

- Recommandation n°1 sur la commande des affiches via le permanent graphiste de l'AGL : supprimer cette recommandation, et éventuellement, la rajouter aux documents sur le budget créé par la commission électorale de cette année.
- Recommandation n°2 sur la proposition du règlement électoral au Q1 : cette recommandation est maintenue comme une déclaration d'intentions. Ajouter : "Bien que cela soit difficilement réalisable, la commission électorale tend à réaliser cet objectif".
- Nouvelle recommandation sur la composition de la commission électorale : ajouter un·e suppléant·e pour les membres 4 de la délégation étudiante.

Concernant l'information,

- Recommandation n°1 au sujet du descriptif de fonction du mandat à la commission électorale : cette recommandation est intéressante, mais suscite des questionnements quant à un éventuel doublon avec le "guide des mandataires" de l'AGL.

Concernant la communication,

- Recommandation n°1 sur l'importance de la communication : aucune modification.
- Recommandation n°2 sur la publication du bandeau sur le bureau virtuel des étudiant·es : supprimer cette recommandation.
- Recommandation n°3 sur la co-signature (VRAE et commission électorale) des e-mails destinés aux étudiant·es : cette recommandation peut-être gardée à titre de mémoire. Reformuler en "ne pas oublier de co-signer...".

Concernant la liste des candidat·es,

- Recommandation n°1 quant aux surnoms des candidat·es : aucune modification.
- Recommandation n°2 quant au sexe civil/genre des candidat·es :
 - Réinsister sur l'importance de se conformer à la législation et la jurisprudence belge;
 - Ajouter "faut-il désigner une personne ou une fonction pour traiter de cette question-là ?".
- Recommandation n°3 quant aux inscriptions : aucune modification.
- Recommandation n°4 quant au nom des listes : ajouter "la question doit être étudiée et a relevé beaucoup de questions, y compris au niveau de la communication".

Commission électorale des élections étudiants 2019/2020

Concernant la liste des électeur·rices,

- Recommandation n°1 sur la liste des électeur·rices : insister sur le fait qu'il faille "réétudier cette question-là et que l'objectif est de permettre de voter à tous ceux·celles qui sont inscrit·es".

Concernant la société Bluekrypt,

- Recommandation n°1 sur le type d'arrondi choisi : aucune modification.
- Recommandation n°2 sur les logins pour des électeur·rices : ajouter "comment calculer le nombre réel de votant·es par rapport aux électeur·rices ?"
- Recommandation n°3 les e-mails bloqués : diviser la question en deux sous-questions :
 - Le problème des mails de l'AGL et ;
 - Lors des élections, certains mails n'ont pas été reçus par les étudiant·es.
- Recommandation n°4 sur la création et la gestion informatique du formulaire de candidature par la société Bluekrypt :
 - Insister sur l'importance de cette recommandation ;
 - Préciser qu'il est nécessaire de contacter la société Bluekrypt le plus tôt possible dans l'année.
- Nouvelle recommandation sur l'heure du début des élections : ajouter "Pour Bluekrypt, l'heure est un problème de commencer le soir. Pendant la nuit, il n'y a pas de support informatique à l'UCL donc s'il y a un problème, pas moyen de le régler."
- Nouvelle recommandation sur le calcul du nombre de sièges : ajouter "formaliser le calcul du nombre de sièges au sein des facultés".

Concernant le calendrier électoral,

- Ajouter "suspendre les délais entre 22h et 5h du matin, tout en gardant en tête un équilibre à faire entre : (1) purger les plaintes par bloc et (2) ne pas travailler durant la nuit.

Concernant le budget électoral,

- Ajouter "est-ce que la commission électorale doit être plus contraignante/contrôlante d'un point de vue du budget ou laisse-t-elle cela à l'AGL ?"

Concernant les listes électorales et candidat·es indépendant·es,

- Insister sur la formalisation du processus d'inscription des listes ;
- Ajouter "se pencher sur la question de l'ordre du tirage et des candidat·es" ;
- Ajouter "pour les candidat·es indépendant·es, est-ce qu'ils·elles doivent apparaître dès le premier écran ou les détailler à côté des listes sur la première page ?".

Commission électorale des élections étudiants 2019/2020

4. Divers

La commission électorale attire l'attention sur la question de l'agenda pour l'année académique 2020-2021. La présidence de la celle-ci sera assurée par un-e étudiant-e. Sa composition sera bipartite :

- La délégation étudiante : Dès l'élection des membres de la délégation étudiante 2020-2021, la nouvelle commission électorale se réunit afin de commencer le travail.
- La délégation du personnel : Conformément au règlement électoral, une liste de six membres potentiel-les de la délégation du personnel de la commission électorale 2020-2021 sera soumise au choix du VRAE, qui en nommera quatre. Par souci de rapidité, et comme à l'usage, les permanent-es se chargeront de transmettre cette liste, après obtenu de l'accord du Conseil AGL.

La commission électorale félicite tous ceux-celles qui ont participé, de près ou de loin, à l'atteinte de notre objectif, le maintien de la représentation étudiante pour l'année académique prochaine.

Le présent procès-verbal sera approuvé par e-mail.

PV rédigé par Donatienne van den Abeele et Frédérique Marsin